

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Section de la Sarthe

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du 24 Février 2015

Les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. Installation du nouveau CHSCT
2. Election du secrétaire
3. Adoption du règlement intérieur
4. Approbation du PV du 04/11/2014
5. Information sur les mesures de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate
6. Transferts des SPF de Mamers et de La Flèche au Mans
7. Suites données aux rapports du Médecin de Prévention et Inspecteur Santé Sécurité au Travail (La Flèche et trésorerie OPH)
8. Présentation des rapports de visite de sites d'une délégation du CHSCT (Sites de La Flèche et Jean Nicot)
9. Point sur les exercices incendie
10. Examen des registres SST
11. Présentation des aménagements de postes de travail
12. Examen des accidents du travail
13. Examen des fiches de signalement
14. Questions diverses

Lecture des déclarations liminaires : déclaration liminaire FO en annexe.

1. Installation du nouveau CHSCT :

A l'issue des dernières élections professionnelles, la composition du CHSCT de la Sarthe relative aux représentants du personnel (formant le Quorum) s'établit de la façon suivante :

FO Jean-Yves PERDRIAU (1 siège) suppléante Anne PUJOL
CGT Marie -Claude LOUGNON -Véronique LEROY (2 sièges)
SFP Dominique BRAY (1 siège)
CFDT Frédéric COLAS (1 siège)

2. Election du secrétaire du comité CHSCT :

Deux représentants du personnel se sont présentés pour le poste de secrétaire du comité CHSCT.

A l'issue du vote à main-levée, madame Dominique BRAY (SFP) est élue secrétaire du comité pour toute la durée du mandat en application de l'article 12 du règlement intérieur.

3. Règlement intérieur :

A la suite de l'élection du secrétaire, l'ensemble des représentants du personnel a adopté le règlement intérieur proposé (à votre disposition auprès de vos représentants)
Toutefois, il a été rappelé que le règlement intérieur doit être respecté et que les délais d'envoi des documents doivent être effectués dans les délais, ce qui suppose par ailleurs une souplesse dans le calendrier des séances plénières du CHSCT.

4. Approbation des PV du 06/10/2014 et 04/11/2014 :

RAS. Les 2 PV ont été approuvés à l'unanimité.

5. Information sur les mesures de sécurité dans le cadre du plan Vigipirate :

a) La délégation FO a demandé si le rapport OMIER (Plan urgence sécurité) est toujours d'actualité ou obsolète. Il est à noter que ce rapport ne nous a pas été transmis pour lecture.

La parité administrative nous a répondu qu'une synthèse nous sera communiquée par la DDFIP.

b) 148 cartes d'accès aux sites ont été établies pour les usagers réguliers et occasionnels. Ces cartes seront remises aux usagers contre signature, elles seront de couleurs différentes selon les étages de réception des personnes et seront millésimées.

c) L'accueil à Jean Nicot est à revoir. Un nouvel examen sera effectué après la mise en place des futurs SPF.

d) Tous les sites seront visités par la Police qui doit connaître l'ensemble de nos locaux et faire des recommandations.

e) L'ensemble des représentants font remarquer l'exaspération des personnels dans l'obligation de suivre les consignes de sécurité contraignantes qui sont amenées à être pérennisées.

6. Transfert des SPF de Mamers (01/09/2015) et de la Flèche (01/01/2016) au Mans :

La parité administrative a rappelé le rôle du CHSCT sur l'étude de l'impact du projet et du rôle du CT qui statuera sur la finalité du projet.

Il a été rappelé que la fermeture des sites de Mamers et de La Flèche n'est pas envisagée. Le président précise que le transfert consiste à l'adossement des 4 services SPF (Mamers, La Flèche, Le Mans 1 et 2) sur un même site.

a) Concernant les fiches d'impact :

La fusion des bases FIDJI est prévue fin 2016 ou début 2017.

C'est pourquoi, les questions suivantes ont été posées : Pourquoi ne pas attendre la fusion des bases pour effectuer le transfert et pourquoi effectuer ce transfert dans la précipitation ?

Pour sa part, le médecin de prévention (MDP) a communiqué ses recommandations suite à sa visite du site de Jean Nicot.

b) Il a été rappelé que le financement du projet de transfert sera vu en CT et concerne le budget 156 (Budget de fonctionnement).

c) A l'issue des débats, la secrétaire du comité a demandé une suspension de séance pour délibérer. Après avoir donné lecture de la délibération l'ensemble des représentants ont voté **contre** le projet.

8. Visites des sites de La Flèches et Jean Nicot :

A l'issue des visites, il apparaît que de nombreux travaux d'entretien sont à prévoir par l'antenne immobilière sur plusieurs années.

En matière de secourisme, le site de Jean Nicot manque de secouriste.

Le MDP a remarqué lors des consultations annuelles des agents des brigades que ceux ci soulignent l'éloignement de leur lieu de travail par rapport aux autres services, et que leur mode de fonctionnement a été grandement modifié depuis la suppression du poste de secrétariat.

Enfin, la sécurisation du site de Jean Nicot va être revue.

Questions diverses :

Le CHSCT s'est terminé à 13h 30. Il a été observé une fois de plus que des points à l'ordre du jour ont été remis au prochain CHSCT et qu'un groupe de travail portant sur les mesures de sécurité et sur les exercices incendie sera constitué en mars.

Vos représentants au CHSCT :

- Jean-Yves PERDRIAU Pôle CE Le Mans tel : 02.43.83.82.86
- Anne PUJOL Paierie Départementale tel : 02.43.77.18.71.
- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP / <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section de la Sarthe

Comité Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail
du 24 Février 2015

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CHSCT est le premier à se tenir après les élections professionnelles. Au travers de leurs votes, les agents des Ministères de l'économie et des finances ont renouvelé et renforcé leur confiance envers les représentants FO pour défendre leurs intérêts, en particulier au travers de leurs actions et revendications dans les CHSCT.

En premier lieu, la délégation FO DGFIP Sarthe remercie l'ensemble des participants à cette instance et en particulier son secrétaire du comité pour le travail réalisé pendant le précédent mandat, qui fut la période de mise en place du CHSCT.

Toutefois, la tâche du CHSCT reste grande car au vu de son ordre du jour, il apparaît de profonds changements de structures et d'implantation des services à venir qui ne seront pas sans risque pour les agents.

Ainsi, pour FO Finances, la poursuite des efforts concernant le suivi des prescriptions des ISST et Médecin de prévention reste indispensable.

Par ailleurs, FO Finances constate que l'élaboration du DUERP est certes une obligation réglementaire, mais que beaucoup d'énergie est déployée pour sa réalisation au regard du faible impact sur le terrain quant aux conditions de travail, ce qui génère beaucoup de déception et parfois même de la colère !.

Enfin, FO Finances revendique le recensement des agents victimes d'un « burn out », premier pas vers l'obtention de la reconnaissance du « burn out » (actuellement hors tableau) comme maladie professionnelle.

Au regard de l'ordre du jour, il apparaît que le dialogue social soit limité et que les marges de manœuvre se situent plus sur un plan comptable que sur le plan des valeurs humaines.

FO Finances rappelle son attachement indéfectible à une politique ministérielle Santé, Sécurité au Travail avec de vrais moyens humains et budgétaires, le nécessaire engagement des Ministres, des Directions Générales ainsi que les Directions locales, indispensables dans l'intérêt des agents.